

Dictature du prolétariat ou démocratie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **10 (1918)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les victimes

Nous ne savons pas encore combien de grévistes seront victimes de ce mouvement. Cependant nous croyons que l'amnistie promise sera tenue. Dans le personnel fédéral, chez les ouvriers de l'industrie privée, les fédérations respectives interviendront dans chaque cas. Mais ceux à qui nous devons songer plus encore, c'est aux assassinés. Les troupes vaudoises ont tiré misérablement dans la foule à Granges, où les ouvriers de ce grand centre industriel accomplissaient leur devoir de solidarité. Cette action monstrueuse commise en pleine rue sur une foule tranquille, fera peser sur les officiers qui ont commandé le tir et les soldats qui ont exécuté ces ordres, une responsabilité d'autant plus lourde qu'ils ne pourront en trouver la justification.

Aux victimes de ces meurtriers patriotes, nous adressons un adieu ému. La classe ouvrière saura se montrer digne d'un aussi noble sacrifice, en songeant aux familles qu'ils laissent dans le deuil et la douleur d'avoir perdu des êtres aimés.

Conclusions

La classe ouvrière a donné le spectacle d'une force grandiose. Les salariés ont montré leur volonté d'être, leur résolution d'obtenir une place digne d'eux.

Le prolétariat suisse a montré que la vie économique dépendait de sa participation collective: que sans lui tout s'arrêtait; il a établi ses droits dans la société économique et politique. On lui a répondu *oui* sur le fond et *bolchévik* sur la forme.

Le gouvernement, l'armée, la bourgeoisie ont triomphé sur le mot, et le prolétariat sur le programme.

A. GrosPierre.

**Dictature du Prolétariat ou Démocratie**

Tel est le sujet que le camarade Charles Naine, conseiller national, vient de traiter.

Sur cette question si passionnément discutée, et en même temps si embrouillée, Charles Naine vient, par la publication d'une brochure, jeter une belle lumière.

Le sujet est envisagé au point de vue de la classe ouvrière suisse. Après la grève générale, plus que jamais, cette publication est utile. Elle donnera un sérieux appui aux militants et confirmera à la masse ouvrière ses raisons de poursuivre son organisation méthodiquement.

Mais ce dont nous sommes heureux, c'est de constater que ce travail destiné au prolétariat de notre pays démontrera que la voie de la démocratie n'a nul besoin d'être abandonnée pour arriver à ses fins. La grande clarté que Charles

Naine sait jeter sur les problèmes les plus compliqués met donc à la portée de tous un sujet de grande actualité, soit la Dictature du Prolétariat ou la Démocratie?

C'est une brochure à lire et à répandre partout à profusion. Le prix est de 60 centimes. Chacun voudra consentir à cette dépense si utile en ce moment.

L'éditeur, P. Swèsditch, parle des opinions de Charles Naine avec une considération très marquée et conclut par ces mots des plus significatifs:

« Le jugement de ce militant intrépide, qui ne s'est laissé effaroucher ni par les exigences extrêmes de l'antimilitarisme, ni par les conclusions les plus hardies de l'internationalisme, et qui demeure néanmoins perplexe devant les prouesses du régime bolchéviste, devient par cela même d'un intérêt tout particulier. »

C'est là précisément ce qu'il fallait dire et ce que les ouvriers doivent connaître. A. G.

P. S. On peut s'adresser à l'Imprimerie Populaire, à Lausanne, pour toutes les commandes. Les sections qui en désirent et qui feront bien de contribuer à cette propagande, pourront s'adresser à l'imprimerie ci-dessus, rue de Genève, 5, à Lausanne.

**Les cheminots et la grève générale**

La division des forces paraissait être jusqu'à ce jour la caractéristique des organisations des cheminots. Que cela fut préjudiciable à l'ensemble de ces groupements, c'est incontestable. Mais le conservatisme est si ancré chez l'homme qu'un changement lui paraît toujours à craindre. C'est, par exemple, avec beaucoup de peine que les fédérations des mécaniciens et des chauffeurs, qui pourtant roulent journallement ensemble, purent se décider à fusionner.

La guerre d'abord, la grève générale ensuite, semblent pousser à un rapprochement. Les difficultés de l'existence résultant de la vie chère, avaient déjà provoqué une entente pour arriver à un meilleur résultat dans les négociations avec le Conseil fédéral. Au cours de ces réunions, l'idée fut émise de concentrer leurs efforts dans une fédération unique. Un pas de plus vient d'être fait dans cette voie.

La conférence des comités centraux de l'Union ouvrière suisse, des entreprises de transport, de la société des mécaniciens, du personnel des locomotives, des gares, des manœuvres, des employés de trains et de chemins de fer régionaux, de l'Union des employés des chemins de fer et entreprises de navigation, des gardes-voies, a nommé une commission composée de deux membres de chacune de ces organisations, chargée